

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction des Routes et des Ports
13644

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ÉRIC LE DISSÈS**

OBJET : Eurovélo 8 : avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commission permanente du 19 octobre 2018 a renouvelé la participation du Département à la convention de partenariat et de financement du Comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8, dénommé en France « La Méditerranée à Vélo », pour une deuxième phase d'une durée de 3 ans. Cette convention a été signée par la Présidente du Conseil départemental le 6 décembre 2018.

Aujourd'hui, 42% des 850 km d'itinéraires se situent en site propre, les services "Accueil Vélo" poursuivent leur développement et une communication grand public a été mise en place. Plus d'un million de cyclistes parcourent déjà la Véloroute chaque année.

Le présent rapport propose l'avenant n°1 à cette convention afin :

- d'intégrer un nouveau partenaire : la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, actualisant ainsi plan d'action et budget en tenant compte de la cotisation de ce contributeur,
- de permettre l'adhésion du Comité d'itinéraire à un accord de partenariat « Long Term Management Agreement » proposé par l'European Cyclists' Federation et modifier le plan d'actions des dépenses intégrant l'incidence financière de cette adhésion.

Ce rapport de principe est sans incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL